

La privatización de l'enseignement primaire comme forme de reproduction des inégalités sociales en Haiti	Titulo
Antoine, Marie Daphnay - Autor/a;	Autor(es)
Buenos Aires	Lugar
CLACSO	Editorial/Editor
2016	Fecha
	Colección
Pobreza; Desigualdad social; Políticas públicas; Privatización de la educación; Educación primaria; Haití;	Temas
Doc. de trabajo / Informes	Tipo de documento
* http://biblioteca.clacso.edu.ar/clacso/becas/20160401120153/mariedaphnayantoine-informedeinvestigacion.pdf	URL
Reconocimiento-No Comercial-Sin Derivadas CC BY-NC-ND http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/deed.es	Licencia

Segui buscando en la Red de Bibliotecas Virtuales de CLACSO

<http://biblioteca.clacso.edu.ar>

Consejo Latinoamericano de Ciencias Sociales (CLACSO)

Conselho Latino-americano de Ciências Sociais (CLACSO)

Latin American Council of Social Sciences (CLACSO)

www.clacso.edu.ar



LA PRIVATISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE COMME FORME DE REPRODUCTION DES INEGALITES EN HAÏTI

Résumé

La présente étude, se rapportant au cas d'Haïti, tire son point de départ d'une interrogation centrale qui prétend structurer toute l'analyse : comment la privatisation de l'enseignement primaire en Haïti conduit au non-respect de l'éducation en tant que droit fondamental ? Le contexte historique, social, économique, politique et culturel d'Haïti exige que l'éducation soit érigée en tant que droit : un droit dont tous les titulaires doivent jouir pleinement. Vu sous cet angle, il est important de connaître les situations d'inégalités, d'exclusion et de discrimination sociale existant dans le pays qui peuvent permettre une meilleure intelligibilité tant de l'exercice du droit à l'éducation que de l'exercice des autres droits des citoyens dans leur ensemble.

Education, inégalités sociales, pauvreté, privatisation des écoles.

Présentation du problème et de l'objet d'étude

De la seconde moitié du XVIIIème siècle à aujourd'hui, plus de deux cents ans se sont écoulées depuis les premières déclarations des droits des révolutions américaine et française. Ces droits civils et politiques, correspondant aux libertés individuelles des individus face à l'Etat, amorcent ainsi la première génération d'un long et graduel processus.

Le droit à l'éducation fait partie des droits de la seconde génération et se révèle donc être un droit relativement récent. En effet, il a été déclaré en 1948 dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme à l'article 26 et en 1989 dans la Convention relative aux Droits de l'Enfant aux articles 28 et 29. Par conséquent, la pleine jouissance de ce droit est une aspiration à long terme pour la majorité des pays, notamment les pays en voie de développement comme ceux de l'Amérique Latine et les Caraïbes. Il faut dire que l'enjeu est de taille lorsqu'on connaît le rôle important alloué à l'éducation dans le progrès socio-économique d'un pays. Et l'enjeu est d'autant plus crucial pour les pays en voie de développement que l'éducation en étant vue comme le principal facteur de mobilité sociale serait donc synonyme de réduction de la population des classes défavorisées.

La présente étude, se rapportant au cas d'Haïti, tire son point de départ d'une interrogation centrale qui prétend structurer toute l'analyse : comment la privatisation de l'enseignement primaire en Haïti conduit au non-respect de l'éducation en tant que droit fondamental ? Le contexte historique, social, économique, politique et culturel d'Haïti exige que l'éducation soit érigée en tant que droit : un droit dont tous les titulaires doivent jouir pleinement. Or, notre système éducatif est bâti de telle manière qu'une importante frange de notre population infantile et juvénile y est exclue. Vu sous cet angle, il est important de connaître les situations d'inégalités, d'exclusion et de discrimination sociale existant dans le pays qui peuvent

permettre une meilleure intelligibilité tant de l'exercice du droit à l'éducation que de l'exercice des autres droits des citoyens dans leur ensemble. Il s'agit d'analyser les modalités et les niveaux de privatisation de l'enseignement primaire en Haïti qui la convertissent en un droit vulnérable.

De notre interrogation centrale dérive une seconde question toute aussi importante : quelles sont les politiques publiques relatives au droit à l'éducation en Haïti élaborées et mises en place par l'Administration de Martelly? Vu la responsabilité indéclinable de l'Etat en tant que garant et protecteur clé des droits de tous les citoyens, il est important de passer en revue ce qu'est en train de réaliser l'Etat mais aussi ce qu'il a cessé de faire dans le champ de l'éducation à travers les politiques publiques en la matière. Une troisième question tout aussi essentielle découlant de notre interrogation centrale sera indubitablement : quels sont les obstacles rencontrés par les parents d'élèves pour envoyer leurs enfants à l'école dans ce contexte ?

Et enfin le cheminement de notre questionnement aboutira logiquement à la question des effets de la privatisation de l'éducation dont l'analyse doit pousser à l'action et au compromis, particulièrement les conséquences du processus de privatisation de l'éducation sur les relations sociales et sur l'exercice de la citoyenneté en vue de laisser une fenêtre ouverte sur les actions qui doivent être tentées par l'Etat à court et à long terme en partenariat avec les organisations et les institutions de la société civile engagées dans l'exercice du droit à l'éducation.

Ceci constitue notre horizon de recherche pour réduire la brèche entre l'exercice actuel du droit à l'éducation en Haïti et la jouissance pleine de ce droit.

Etat actuel des connaissances sur le thème

De Durkheim à Bourdieu et Raymond Boudon, la sociologie de l'éducation a été très prolifique en termes de réflexion et de thèses sur la question de l'éducation. Cependant, en dépit de la coexistence de plusieurs courants en son sein, la sociologie de l'éducation s'accorde à considérer l'éducation comme une sphère à partir de laquelle peuvent s'étendre des relations d'égalité ou d'inégalité à la société.

En Haïti, plusieurs auteurs se sont attelés à la tâche de réfléchir sur notre système éducatif. C'est ainsi que Jamil Salmi (1998) en comparant notre système avec celui des autres pays de l'Amérique Latine et des Caraïbes a relevé comme paradoxe le fait qu'Haïti tout en étant un des pays les plus pauvres de la région compte néanmoins un système d'éducation primaire privé. Quant à A. Joint (2010), il martèle que le processus de privatisation et de dérégulation du système haïtien a provoqué la multiplication des écoles et une politique de désintérêt de l'Etat ; de ce fait, 83% des écoles du pays sont privées alors que seulement 17% sont publiques. Et des deux auteurs précédemment cités de se rejoindre pour affirmer que cette situation est à la base des nombreuses difficultés que confrontent les parents pour payer l'enseignement primaire de leurs enfants à cause de leurs revenus insuffisants. En d'autres

termes, dans un pays marqué par de grandes inégalités sociales et où les parents appartenant aux classes sociales défavorisées doivent payer des sommes exorbitantes pour éduquer leurs enfants, l'éducation se convertit en une forme de reproduction des inégalités sociales.

Ilionor Louis (2008), dans son essai sur la mercantilisation de l'éducation primaire en Haïti, analyse le système de l'éducation primaire en Haïti en mettant l'accent sur l'incapacité de l'État à garantir le droit des enfants à l'éducation gratuite tandis qu'on continue à appliquer les Politiques d'Ajustement Structurel (PAS) affectant particulièrement le système de financement de l'éducation de base ; un état de fait qui ne fait que reproduire les inégalités à travers le système éducatif.

Fondements théoriques

La privatisation de l'enseignement de base en Haïti débute en 1860 avec le Concordat signé entre l'Eglise Catholique Romaine et l'Etat Haïtien en vue de créer des écoles congréganistes. Mais les politiques de mercantilisation du système éducatif haïtien sont devenues plus concrètes dans les années 80 avec l'application de politiques et de mesures économiques d'inspiration néo-libérale qui se sont attaquées à toutes les formes de protection sociale mises en place par l'État à travers les Politiques d'Ajustement Structurel (PAS) imposées par le FMI conditionnant les crédits qu'il accorde aux pays pauvres afin que ces derniers puissent être en mesure de rembourser leurs dettes. Ces politiques imposent une austérité budgétaire entraînant une réduction de l'emploi au niveau du secteur public et la limitation des actions de l'État dans le secteur social. L'important pour le FMI, c'était que l'État haïtien désengage le plus possible ses revenus pour payer sa dette. Ces mesures, d'une part, ont produit des milliers de chômeurs qui sont venus s'ajouter à ceux qui existaient auparavant augmentant ainsi le nombre de pauvres en Haïti. Mais D'autre part, la réduction des dépenses de l'État dans le secteur social notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation a conduit à l'aggravation des conditions d'existence des pauvres qui, normalement, sont les premiers bénéficiaires des interventions de l'État dans le domaine social. Aussi, la mercantilisation de l'éducation de base en Haïti se situe dans cette logique néo-libérale qui a transformé l'éducation en une marchandise qui se vend à ceux qui peuvent l'acheter dans un pays pauvre où le pouvoir d'achat de la majorité des citoyens est réduit. C'est ainsi que selon Ilionor Louis (2010) la mercantilisation prend diverses formes selon les catégories de consommateurs : la vente en espèces à travers des institutions scolaires privées où des parents peuvent et choisissent de payer l'éducation de leurs enfants ; la vente à crédit où il n'y a pas d'écoles publiques et où les parents quoiqu'avec peu de ressources n'ont d'autres choix que d'acheter les services éducatifs ; la vente à bas prix dans les quartiers pauvres, particulièrement du milieu paysan, où la grande majorité de la population dépend de la solidarité des autres pour survivre, vu que l'agriculture de subsistance continue à être détruite par l'application de politiques néolibérales.

Dans ce contexte où plus de 80% des écoles sont privées, ce sont les parents d'élèves qui contribuent au financement de l'éducation de leurs enfants. Ainsi l'accès des enfants à l'éducation dépend avant tout de la détermination des parents vu les faibles revenus de la

plupart d'entre eux. En effet, dans un pays où la pauvreté affiche un niveau affolant, l'éducation est perçue, notamment par les couches les plus pauvres, comme une arme permettant de transcender leur situation économique afin de parvenir à une vie meilleure. Cette vision de l'éducation, quoiqu'utopiste, est ce qui motive la plupart des parents à investir dans l'éducation de leurs enfants expliquant ainsi la forte contribution des familles et notamment les communautés rurales au financement de l'éducation. En effet, selon un rapport de la Coopération Haïti-Europe, 65% des dépenses éducatives sont supportées par les familles haïtiennes (Ilionor Louis, 2010). Cependant, contrairement aux autres pays du Tiers Monde, en Haïti les parents d'élèves ne bénéficient ni directement ni indirectement des aides et leurs efforts ne sont ni valorisés ni comptabilisés : les parents sont toujours responsables de tous les coûts de fonctionnement d'un établissement scolaire privé (Pierre Enocque François, 2009). Cette absence de politiques publiques assistant les efforts des parents intensifie les obstacles rencontrés par ces derniers pour envoyer leurs enfants à l'école. En effet, le coût d'une école préscolaire et primaire est exorbitant et gruge environ 40% de la rente annuelle des parents qui possèdent des revenus. Or quand on sait qu'environ 28,9 % de la population en âge de travailler sont au chômage et qu'il n'existe aucune politique publique d'aide au chômage pouvant apporter un revenu aussi maigre soit-il à ces derniers, on comprend bien que les enfants des couches les plus pauvres de la population ne peuvent pas avoir accès à l'éducation dans un système où seulement 17% des écoles sont publiques.

La privatisation de l'éducation met le droit à l'éducation en danger. En effet, l'éducation publique, gratuite, laïque, de qualité pour tous est un droit fondamental dont l'Etat en tant que garant institutionnel de tous les droits est le principal responsable de sa réalisation (Camilla Croso, 2010).

Les tensions générées par la conception de l'éducation comme un droit se manifeste à travers deux doctrines opposées : celle de la *subsidiaridad* (subsidiarité) de l'Etat et celle de la *principalidad* (priorité) de l'Etat. Cette opposition, en plus d'être idéologique, s'assoit sur une lutte pour les ressources publiques. La première d'entre elles prend appui plus fortement sur la liberté d'enseignement (liberté pour décider quoi enseigner et pour choisir l'enseignement) et sur l'éducation comme droit individuel (comme propriété). De ceci se détache l'idée que l'Etat peut subventionner l'éducation privée ou déléguer la prestation des services éducatifs à des tierces entités. Cette doctrine est fortement soutenue par ceux qui comprennent le droit original à éduquer comme étant la responsabilité des parents, des églises et des particuliers, l'Etat devant seulement intervenir lorsque l'activité privée n'est pas suffisante. Quant à la seconde doctrine, celle de la *principalidad* (priorité) de l'Etat, elle s'appuie sur le droit d'apprendre des individus. Ces partisans octroient à l'Etat le rôle principal en matière éducative. En effet, dans la mesure où il représente l'intérêt général, il doit garantir le droit à l'éducation avec ses propres ressources économiques, techniques, humaines et par la voie législative. C'est-à-dire qu'il doit assurer le minimum de scolarité obligatoire avec une offre gratuite et d'égale qualité pour toute la population (Finneagan F. y Pagano A., 2007, Paviglianiti N., 1993). Les décisions adoptées dans la sphère publique faisant référence à l'une ou l'autre de ces doctrines ont habituellement de profondes implications dans la réalisation effective du droit à l'éducation.

Objectifs généraux et spécifiques, question de recherche et /ou hypothèse

Objectif général

- Analyser les mécanismes par lesquels la privatisation de l'enseignement primaire reproduit les inégalités sociales en Haïti.

Objectifs spécifiques

- Analyser les politiques publiques relatives au droit à l'éducation en Haïti élaborées et mises en place par l'Administration de Martelly ;
- Analyser le fossé existant entre le discours politique et la réalité de l'enseignement primaire en Haïti notamment du point de vue des parents ;

Attente

- Conduire à l'aide de ce travail à une certaine conscientisation pour une meilleure politique éducative basée sur la personne humaine et non les intérêts pécuniaires en Haïti.

Questions de recherche

- Quels sont les obstacles rencontrés par les parents pour envoyer leurs enfants à l'école ?
- Comment la privatisation de l'enseignement primaire en Haïti conduit au non-respect de l'éducation en tant que droit fondamental ?
- quels sont les conséquences du processus de privatisation de l'éducation sur les relations sociales ?

Hypothèse

- La privatisation de l'enseignement primaire est le principal obstacle rencontré par les parents haïtiens pour envoyer leurs enfants à l'école.

Méthodologie

Pour réaliser ce travail nous allons procéder en premier lieu à une investigation qualitative à travers la révision des travaux déjà réalisés sur le thème en vue d'alimenter notre recherche des supports théoriques liés à la mercantilisation et la privatisation de l'éducation.

Nous passerons également en revue les données quantitatives publiées par différents organismes nationaux et internationaux, la politique éducative mise en œuvre par le Ministère de l'Education Nationale, et le discours politique actuel à partir des approches théoriques relatives à la privatisation de l'éducation.

Il s'agira par la suite de confronter ces chiffres et ces discours politiques aux réalités quotidiennes que confrontent les parents pour envoyer leurs enfants à l'école. Pour ce faire nous réaliserons une dizaine d'entrevues avec des parents d'élèves choisis parmi les couches vulnérables de la population haïtienne afin de recueillir des témoignages pour pouvoir dresser un panorama des difficultés et des obstacles auxquels ils sont confrontés dans leur quête d'une éducation, notamment de qualité, pour leurs enfants.

L'analyse de ces différentes informations nous permettra de mesurer la brèche existant entre la réalité et le discours politique et pourra déboucher sur des propositions afin de transformer le système éducatif haïtien.

Importance de ce travail dans la société Haïtienne

Vu le rôle primordial de l'éducation dans la construction d'une société, notre thème de travail est d'une importance capitale. En premier lieu, avec ce travail d'investigation nous voulons toucher du doigt l'une des plaies béantes de la société Haïtienne qui en fait un ordre social inégalitaire. En effet, n'est-il pas paradoxal qu'Haïti, tout en étant le pays le plus pauvre de l'hémisphère sud, ait un système éducatif primaire privé ? Quand on sait le rôle fondamental que joue l'éducation dans la construction de la citoyenneté, de la démocratie et du progrès dans un pays, cette situation ne paraît-elle pas aberrante ? Ainsi nous ne pouvons pas accepter que dans un pays comme Haïti des enfants n'aient pas la possibilité d'aller à l'école à cause de ce système privé. Il faut donner la possibilité aux enfants issus de familles démunies la possibilité de jouir de leur droit à l'éducation en bénéficiant d'une éducation de qualité pour ne pas hypothéquer leur avenir. Il s'agit alors de mettre fin à cette « école à deux vitesses » avec d'un côté des enfants qui peuvent fréquenter de grandes écoles privées parce que leurs parents ont les revenus nécessaires pour la leur payer, de l'autre des enfants dont les parents n'ont d'autre choix que de les envoyer aux écoles « borlette » du coin à cause du manque de revenu et enfin des enfants qui ne vont pas à l'école du tout parce que leurs parents n'ont pas assez de moyens. Ce système crée donc une inégalité sociale entre ces trois groupes d'enfants.

Par conséquent, en second lieu, ce travail constitue en quelque sorte un cri du cœur car le sujet n'est pas suffisamment traité malgré son importance. Ce cri du cœur appelle à une conscientisation et une sensibilisation des différents acteurs sur les maux de la privatisation du système éducatif Haïtien pour pouvoir imaginer et mettre en place une meilleure politique éducative basée sur la personne humaine et non les intérêts pécuniaires.

LE DEFI D'UNE EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS : LES RECENTES POLITIQUES EDUCATIVES

L'enseignement de base, assimilé en général à l'éducation primaire, est essentiel dans la construction d'un individu. Selon l'UNESCO, l'éducation de base est ce minimum d'éducation générale qui a pour but d'aider les enfants et les adultes privés des avantages d'une instruction scolaire à comprendre les problèmes du milieu où ils vivent, à se faire une idée de leurs droits tant civiques qu'individuels, et à participer plus efficacement au progrès économique et social de la communauté dont ils font partie (UNESCO, 1952).

Dans une optique un peu différente, car située dans le cadre d'une vision un peu plus économiciste de l'éducation, l'éducation primaire est perçue comme « la clé à l'intégration économique et sociale des générations futures [car] une éducation de base de qualité permet en effet aux jeunes filles et garçons de se doter de compétences et de connaissances de base facilitant les apprentissages futurs et l'insertion dans le milieu économique » (Rapport OMD, 2013). C'est en ce sens que l'éducation primaire pour tous figure comme le second objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) qui réclame que l'opportunité d'entamer et de finir le cycle complet d'études primaires soit donnée à tous les garçons et filles en âge d'aller à l'école. En effet, l'accès à l'éducation primaire pour tous constitue un enjeu majeur et un défi permanent dans les pays en voie de développement car la plupart d'entre eux ne disposent pas de suffisamment de ressources financières pour mettre en place un système éducatif pour tous les enfants.

En Haïti, le droit à l'éducation bénéficie d'une reconnaissance constitutionnelle. En effet, le droit à l'éducation est inscrit dans la Constitution Haïtienne de 1987 en ses articles 32 et suivants qui établissent l'Etat en tant que garant de ce droit. :

Article 32:

L'Etat garantit le droit à l'éducation. Il veille à la formation physique, intellectuelle, morale, professionnelle, sociale et civique de la population.

Article 32.1:

L'éducation est une charge de l'Etat et des collectivités territoriales. Ils doivent mettre l'école gratuitement à la portée de tous, veiller au niveau de formation des Enseignements des secteurs public et privé.

Article 32.2:

La première charge de l'Etat et des collectivités territoriales est la scolarisation massive, seule capable de permettre le développement du pays. L'Etat encourage et facilite l'initiative privée en ce domaine.

Il est accordé à l'enseignement primaire¹ dans cette même Constitution une importance particulière. En effet, la Constitution de 1987 en ses articles 32.1 ci-dessus et 32.3 rend l'éducation primaire gratuite, obligatoire et accessible à tous² :

¹Le système éducatif haïtien est structuré en : (i) enseignement préscolaire : destiné aux enfants de 3 à 5 ans, il n'est pas obligatoire ; (ii) enseignement fondamental : pour les enfants de 6 à 14 ans, il est divisé en trois

Article 32.3:

L'enseignement primaire est obligatoire sous peine de sanctions à déterminer par la loi. Les fournitures classiques et le matériel didactique seront mis gratuitement par l'Etat à la disposition des élèves au niveau de l'enseignement primaire.

Toutefois, près de 30 ans après, l'Etat Haïtien peine grandement à faire de ces vœux constitutionnels une réalité. En effet, les différents gouvernements qui se sont succédé au pouvoir se sont heurtés à ce défi que représentait une éducation primaire gratuite et accessible à tous. Certains n'ont accordé à cette question aucune priorité tandis que d'autres comme l'Administration de Martelly en ont fait, du moins en apparence, leur cheval de bataille (l'éducation pour tous constituant la promesse-phare de campagne du Président Martelly).

En effet, l'Administration de Michel Martelly en arrivant à la tête du pays le 16 Mai 2010 a trouvé un système éducatif totalement détruit et enfoui sous les décombres par le tremblement de terre du 12 janvier 2010 alors qu'il était déjà en ruine comme le dit si bien Pablo GENTILI. En ce sens, les défis qui attendaient l'Administration de Martelly étaient colossaux : il fallait remettre l'éducation haïtienne sur pied en reconstruisant les infrastructures détruites par le séisme mais également prendre les mesures nécessaires et y impulser les ressources nécessaires pour éliminer ou surmonter les barrières sources d'inégalités d'opportunité d'accès et de développement dans le système éducatif pour tous les enfants et augmenter la qualité de l'éducation. Pour ce faire, il fallait mettre sur pied des politiques éducatives et des programmes adéquats et restaurer le rôle de l'Etat en tant que garant principal de la réalisation universelle du droit à l'éducation. C'est ainsi que durant ces cinq dernières années trois (3) types de politiques et de programmes éducatifs ont été menées ou mises en place par l'Administration de Martelly.

1) La Stratégie Nationale de l'Education pour tous (2007-2015)

La stratégie Nationale de l'Education pour tous (SNA-EPT), programme initié en 2007 sous la présidence de René Préval et poursuivie sous celle de Michel Martelly, tire son origine des engagements pris par Haïti au « Forum mondial de l'éducation pour tous » tenu à Dakar au Sénégal en 2000 qui se résument autour de six objectifs :

- 1) Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés.
- 2) Faire en sorte que, d'ici 2015, tous les enfants, en particulier les filles, les enfants en

cycles de trois années chacun. Les deux premiers cycles correspondent à l'enseignement primaire, le troisième est un cycle d'orientation ; (iii) enseignement secondaire : destiné aux jeunes de 15 à 18 ans.

² La Loi Constitutionnelle du 9 Mai 2011 portant amendement de la Constitution de 1987 a modifié l'article 32.3 en remplaçant « éducation primaire » par éducation fondamentale. Nous avons fait le choix volontaire de ne pas tenir compte de cet amendement car ladite loi constitutionnelle est contestée en Haïti en raison de la procédure entachée d'irrégularités ayant abouti à sa promulgation et nul ne peut prévoir son avenir avec le Nouveau Gouvernement qui va être constitué. Par ailleurs, les programmes mis en place sous l'Administration Martelly mettent l'emphase seulement sur l'éducation primaire et ne prennent pas en compte ce nouveau prescrit constitutionnel.

difficulté et ceux qui appartiennent à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit, de qualité et de le suivre jusqu'à son terme.

- 3) Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante.
- 4) Améliorer de 50% les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente.
- 5) Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015 et instaurer l'égalité dans ce domaine en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite.
- 6) Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence, de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables, notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

La stratégie Nationale de l'Education pour tous (SNA-EPT), a comme finalité principale l'amélioration de l'accès à l'enseignement primaire des enfants pauvres de 6 à 12 ans allant de pair avec une amélioration également de l'équité, la qualité et la gouvernance du secteur éducatif dans sa première phase. Pour atteindre les objectifs définis au Forum de Dakar, ce programme est axé sur plusieurs choix stratégiques, eux-mêmes déclinés en objectifs stratégiques³ :

1) la promotion d'une plus grande équité dans le développement et l'éducation de la petite enfance

Ce premier axe d'action vise à parvenir à des objectifs stratégiques tels que l'accroissement et l'amélioration de l'offre d'éducation préscolaire pour les enfants de 0 à 5 ans à travers l'accroissement des capacités d'accueil des structures d'encadrement de la petite enfance et l'amélioration de la pertinence des programmes et des conditions d'encadrement de l'éducation de la petite enfance ; l'amélioration l'état de santé et de la nutrition pour les enfants de 0-5 ans par le biais de l'amélioration de l'état sanitaire et de l'état nutritionnel et de la petite enfance ; et le renforcement de la protection juridique et sociale de la petite enfance par l'intermédiaire du renforcement de sa protection légale et juridique ainsi que l'amélioration de la capacité d'intervention de ses structures de protection sociale et d'assistance à la petite enfance. En termes beaucoup plus concrets, il s'agit de parvenir en 2015 notamment à un taux net de fréquentation du préscolaire qui est passé de 56,37% à 75%,

³ Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP), 2007, *la Stratégie Nationale d'Action pour l'Éducation pour tous*. Port-au-Prince.

à une meilleure couverture sanitaire et sociale pour 25% des enfants de 0-5ans, en particulier les plus vulnérables et les plus nécessiteux et au respect des droits de tous les enfants.

2) la promotion d'une plus grande équité d'accès à l'éducation formelle et non formelle

De manière plus détaillée, ce second axe d'action est soutenu par des objectifs stratégiques comme l'accroissement de la couverture de l'éducation de base formelle et non formelle par le biais de l'augmentation/amélioration de l'offre publique d'éducation dans les zones rurales, de l'amélioration de la qualité des infrastructures d'accueil, de l'optimisation de l'utilisation des infrastructures existantes, de la généralisation de l'alphabétisation de base, de l'extension et de la diversification des programmes de post alphabétisation et de la prise en charge des exclus du système formel à travers un programme d'éducation de base non formel ; l'éradication du phénomène des suragés à travers la gestion des élèves suragés, l'amélioration des flux des élèves au niveau de l'enseignement fondamental et la régulation de l'admission en première année du fondamental ; le soutien des familles dans la scolarisation de leurs enfants au niveau du fondamental via la réduction des coûts de scolarisation pour les familles en difficulté, l'élimination des frais scolaires des élèves du secteur public et la réduction des coûts de scolarisation pour toutes les familles ; et le développement des niveaux d'enseignement subséquents à l'éducation de base par l'achèvement du processus de mise en place de l'enseignement fondamental, l'amélioration de l'offre publique d'enseignement secondaire et l'amélioration de l'offre publique d'enseignement supérieur. Le but est d'arriver en 2015 à un taux net de scolarisation et un taux d'admission de 100%, un taux d'analphabétisme et un taux de suragés dans l'enseignement fondamental réduits à 0% et l'amélioration du taux de transition de la 9^{ème} année du fondamental au secondaire et à l'enseignement supérieur.

3) la promotion d'une plus grande efficacité interne du système d'éducation de base.

Ce troisième axe d'action comprend les objectifs stratégiques importants à savoir l'amélioration des qualifications des nouveaux enseignants suivants grâce à la mise en place d'un dispositif de Formation Initiale Accélérée (FIA), la mise en place d'un dispositif d'encadrement des nouveaux maîtres, le renforcement du dispositif existant de formation initiale des enseignants et la régulation du dispositif de formation initiale existant ; l'amélioration des qualifications des enseignants en poste au moyen de l'extension et la généralisation de la démarche de mise en réseau des écoles, de la transformation graduelle des réseaux d'écoles en École Fondamentale d'Application-Centre d'Appui Pédagogique (EFACAP), de la livraison de la formation professionnelle aux enseignants et de la livraison de la formation disciplinaire aux enseignants en poste ; l'amélioration de la pertinence des curricula à travers la refonte et l'actualisation des curricula, une meilleure prise en charge de l'évaluation des performances par cycle et la prise en charge de l'évaluation des apprentissages fondamentaux ; l'application, au niveau du fondamental, d'une démarche de bilinguisme équilibré facilitant le développement des compétences linguistiques des élèves en créole et en français via l'élaboration d'un plan cohérent d'aménagement linguistique, la création d'une académie de la langue créole, la formation de tous les enseignants du

fondamental aux méthodologies d'enseignement des deux langues, l'expérimentation de programmes pilotes d'éducation bilingue dans le système scolaire haïtien et l'incitation à la production d'ouvrages répondant à la politique linguistique pour l'école haïtienne ; l'amélioration de la motivation des enseignants à l'aide de l'amélioration des conditions générales de travail des enseignants, la définition et mise en application d'un plan de carrière pour la fonction enseignante et la mise en place de mécanismes de valorisation des enseignants ; l'amélioration de l'encadrement pédagogique à travers la rénovation de la structure d'encadrement des écoles et des enseignants, la définition d'un cadre national de supervision pédagogique ainsi que le réaménagement de la structure de coordination et de gestion de l'éducation et de la formation à l'échelle du district scolaire ; et l'amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel au niveau de l'enseignement fondamental par l'intermédiaire de l'accès équitable aux services de santé- nutrition, de la fourniture d'un service de qualité au bénéfice de tous les enfants et de la prise en charge effective de la gestion du sous-secteur par un renforcement institutionnel du Programme National de Cantines Scolaires (PNCS).

4) la promotion d'une plus grande efficacité externe du système

A travers ce quatrième axe d'action, il s'agit de parvenir aux objectifs stratégiques suivants : l'adaptation des curricula aux réalités socioéconomiques nationales grâce à la refonte et l'actualisation des curricula et la réponse aux besoins de main - d'œuvre qualifiée des secteurs productifs de l'économie au moyen de la détermination des besoins des différents segments du marché de l'emploi, du développement d'une veille stratégique sur les opportunités des différents secteurs de l'économie, de l'élaboration et du développement de programmes de formation adaptés aux besoins et du renforcement des capacités institutionnelles des structures de formation professionnelles.

5) la promotion d'un management efficace et performant du secteur de l'éducation

Ce dernier axe d'action est décliné en des objectifs stratégiques tels que le renforcement des structures centrales et déconcentrées du ministère à travers l'actualisation du cadre légal et institutionnel du ministère, le recentrage des missions des Directions Techniques (DT), des Directions Départementales d'Éducation (DDE) et autres entités du secteur, le renforcement de la compétence des personnels, l'amélioration de la capacité d'intervention des entités du ministère, le renforcement du système de planification et de suivi-évaluation et l'amélioration du système d'information et de communication ; le renforcement du système de régulation du secteur non-public par l'amélioration du système d'accréditation des écoles, l'amélioration du contrôle et de l'encadrement des écoles non-publiques et le renforcement de l'implication des principaux partenaires et acteurs dans les décisions éducatives ; et la plus grande implication des partenaires et acteurs dans les décisions éducatives et dans la gestion de l'école via le renforcement de l'implication des principaux partenaires et acteurs dans les décisions éducatives et le renforcement de la participation des acteurs éducatifs dans la gestion de l'école (gestion de proximité).

Le programme Education Pour tous (EPT) va être réorienté sous l'Administration de Martelly en 2011 à travers une phase II afin de s'harmoniser au Plan Opérationnel (dont on va parler

un peu plus bas). L'objectif du projet EPT II est « d'appuyer la stratégie nationale de l'éducation conduite par le Gouvernement d'Haïti en mettant en œuvre des programmes durables d'amélioration de l'accès, en particulier des populations défavorisées, et la qualité de l'enseignement fondamental de base (premier et deuxième cycles), tout en renforçant les capacités institutionnelles ». Ainsi, le Projet EPT II à la différence de la phase I, accorde la priorité aux zones géographiques les plus isolées et mal desservies d'Haïti. Aussi elle vise l'accroissement de l'accès à un enseignement primaire de qualité dans ces zones défavorisées à travers 3 objectifs : la prise en charge de l'inscription des élèves dans les écoles fondamentales non-publiques situées dans ces zones, l'incitation de la présence des élèves en classe dans lesdites écoles et le renforcement de la gestion du secteur de l'enseignement fondamental.

2) Le Plan Opérationnel 2010 – 2015

Elaboré dans un contexte post-séisme par le Groupe de Travail sur l'Education et de la Formation (GTEF) mis en place en 2010 à la demande du président Michel Martelly lors de son ascension au pouvoir, le Plan Opérationnel 2010-2015 est un plan quinquennal qui se propose de refonder le système éducatif haïtien. Il constitue le document de référence du Gouvernement et des bailleurs de fonds /partenaires en matière d'éducation.

Dans cette optique de refondation éducative, le Plan Opérationnel (PO) prévoit d'agir sur trois grands maux qui rongent le système éducatif Haïtien :

- l'insuffisance et la répartition inéquitable de l'offre scolaire à forte prédominance privée ;
- la mauvaise qualité de l'offre d'éducation et la faiblesse de l'efficacité interne se traduisant par des taux de réussite scolaire très faibles et des taux de redoublement et d'abandon relativement élevés ;
- la faiblesse de la gouvernance du système éducatif qui empêche le MENFP d'assurer efficacement ses fonctions majeures de régulation, de planification et de pilotage.

Le PO se décline en 9 axes d'intervention portant chacun sur un aspect spécifique de la refondation à savoir : (i) la gouvernance générale du secteur ; (ii) les savoirs enseignés et les curricula ; (iii) la formation et le perfectionnement des diverses catégories de personnel du secteur ; (iv) la prise en charge de la petite enfance, des 4-5 ans du préscolaire ainsi que l'obligation et la gratuité scolaires aux trois cycles du fondamental ; (v) la mise en place de l'enseignement secondaire général de 4 ans ; (vi) la consolidation et l'extension du réseau des centres et des établissements de formation professionnelle et technique en renforçant la gouvernance du sous-secteur ; (vii) la modernisation du sous-secteur de l'enseignement supérieur ; (viii) la réhabilitation et le renforcement de l'éducation spéciale ; et (ix) l'éradication du phénomène de l'analphabétisme touchant les 16 ans et plus.

Comme nous avons pu le remarquer, le quatrième axe d'intervention répond à l'obligation constitutionnelle faite à l'Etat de rendre l'enseignement primaire, obligatoire, gratuit et accessible à tous, ce qui est la problématique qui nous intéresse dans ce travail. L'objectif du

PO à travers cet axe d'intervention est que tous les enfants puissent intégrer gratuitement l'enseignement primaire à l'horizon de 2015, y recevoir une éducation de qualité et achever le cycle, c'est-à-dire avoir un taux net de scolarisation de 100%.

En vue d'atteindre cet objectif, le PO envisage plusieurs stratégies⁴ basées sur:

- L'amélioration de l'offre

En vue d'améliorer l'accès à l'enseignement primaire et assurer ainsi progressivement un accès équitable et la participation de tous les enfants à l'éducation primaire, l'Administration de Joseph Martelly comptait miser sur l'augmentation de l'offre scolaire et notamment de l'offre scolaire publique. En effet, l'un des nombreux drames du système scolaire haïtien a toujours résidé dans l'incapacité criante de l'offre scolaire (publique et privée) à satisfaire une demande sociale augmentant de jour en jour et le séisme du 12 Janvier, comme on le mentionnait plus tôt, a précarisé un système déjà à genoux : dans le département de l'Ouest, où est concentré 50% des effectifs du système scolaire près de 80 % du parc scolaire a été détruit ou endommagé par le séisme tandis que dans les départements du Sud-est et des Nippes, respectivement 279 et 145 établissements ont été détruits et endommagés. Ainsi le total des établissements scolaires qui ont été détruits ou endommagés est estimé à 4268. C'est en ce sens que le Plan Opérationnel prévoyait pour l'année 2015, la reconstruction de 266 écoles fondamentales publiques détruites par le séisme et l'établissement d'un cadre partenarial avec le secteur privé pour la fourniture des services éducatifs.

Outre les actions pour pallier à l'insuffisance de la couverture scolaire, le Gouvernement avait l'intention d'agir également sur la répartition géographique inégalitaire de l'offre. Ainsi, le PO projette-il la construction et l'équipement de plus de 1000 salles de classe dans les sections communales dépourvues d'écoles publiques.

Ces deux types d'actions sont accompagnées parallèlement du recrutement de 8642 nouveaux enseignants et de 1115 directeurs d'écoles primaires ainsi que de l'extension du système de double vacation (cours le matin et cours l'après-midi) à 50 % des salles de classe primaire.

- La réduction des coûts

Toujours dans l'optique d'améliorer l'accès à l'enseignement primaire, le PO a l'ambition de mettre en application le principe constitutionnel de gratuité scolaire pour les écoles publiques et privées pour l'enseignement primaire afin que tous les enfants vivant sur le territoire national puissent y avoir accès et en compléter le cycle d'ici 2015. Il s'agissait de venir à bout du problème du coût trop élevé de l'éducation pour des ménages de plus en plus appauvris, considéré comme l'un des principaux obstacles à l'accès à l'éducation et un déterminant de l'abandon scolaire dans un contexte où le système éducatif est dominé par les écoles privées. En ce sens, une étude devait être réalisée pour pouvoir déterminer les modalités d'opérationnalisation de l'élimination des frais de scolarité et un cadre partenarial

⁴ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), République d'Haïti. 2014. *Rapport OMD 2013, Haïti : un nouveau regard*. Port-au-Prince.

serait établi avec le secteur privé pour la fourniture des services éducatifs.

Mais, entretemps, des mesures seraient prises pour octroyer une subvention de 100 dollars américains à 76% des élèves du niveau primaire, notamment ceux issus des familles les plus défavorisées, scolarisés dans les écoles privées d'ici 2015. Parallèlement, il était envisagé d'abolir les frais scolaires dans les établissements publics. Dans ce cadre, le PO s'engageait, en contrepartie, à doter ces établissements et les Directions Départementales, dont une partie de leurs frais de fonctionnement provient des contributions scolaires, d'un budget de fonctionnement en adéquation avec leurs besoins.

En outre, des mécanismes pour identifier et prendre en charge les enfants des rues non scolarisés devaient être définis à l'aide d'une étude. En ce sens, deux programmes accélérés devaient être développés à l'intention des enfants en dehors du système âgés de 8-9 ans, 10- 2 ans.

- L'amélioration de la qualité de l'enseignement

Face à la problématique récurrente de la qualité de l'enseignement fondamental, l'Administration de Martelly semblait décidée à prendre le taureau par les cornes en posant le problème de l'insuffisance de ressources compétentes et motivées à laquelle est confronté le système. Ainsi, le PO met une emphase particulière sur le renforcement des capacités en ressources humaines via un dispositif de formation initiale et continue diplômante des enseignants du fondamental. L'accent est également mis sur le recrutement et la formation des inspecteurs chargés de la supervision pédagogique, administrative et institutionnelle et des conseillers pédagogiques à l'encadrement des enseignants. Dans la même lignée, il est prévu de mettre en réseau 90% d'écoles fondamentales à travers les EFACAP pour améliorer l'encadrement pédagogique des enseignants et de développer et distribuer des supports pédagogiques (fiches, matériels pédagogiques, guide pour les maitres, etc.) aux enseignants.

Parallèlement, le PO envisage également des actions pour faciliter les conditions d'apprentissage et améliorer l'environnement pédagogique des enfants. Ainsi, il prévoit la dotation de 100 % des écoles de kit de manuels et de fournitures, la dotation de 2 millions d'ordinateurs aux élèves dans le cadre de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation, l'équipement de 100% des EFACAP en infrastructures informatiques et bibliothèques, et l'installation d'infrastructures d'eau potable dans 100% écoles fondamentales publiques. Il serait également mis sur pied un programme de santé-nutrition à travers, notamment, une cantine scolaire, identifiée comme « un déterminant majeur de rétention des enfants à l'école et agissant comme un filet de sécurité sociale ». Grâce à ce programme plus de deux millions d'enfants, en priorité jusqu'à 100 % des enfants du préscolaire et 80 % des élèves du primaire, pourront bénéficier d'un plat chaud chaque jour. Outre la cantine scolaire, des campagnes de déparasitage et de vaccination seraient réalisées en partenariat avec le Ministère de la Santé Publique et de la Population à l'intention des élèves du fondamental.

- L'amélioration de la gouvernance du secteur fondamental

Toutes ces mesures que nous venons d'énumérer ci-dessus ne sauraient être effectives et efficaces sans une amélioration significative de la gouvernance de l'éducation fondamentale. Aussi, le PO veut-il consolider l'administration de ce secteur par le renforcement des capacités des structures chargées du fondamental et une forte implication de la communauté dans la vie de l'école à travers le développement des Associations de Parents d'Élèves (APE) sur tout le territoire national, la création de Conseils d'Écoles (CE), la mise sur pied d'une Commission Municipale d'Éducation (CME) dans chaque Commune et l'élaboration d'un manuel (code d'éthique ou de conduite) fixant les rôles et responsabilités des différents acteurs de l'école (élèves, enseignants, directeurs d'école, inspecteurs, communauté, etc.). Tous les membres des APE, des CE et le personnel des CME bénéficieront d'une formation respectivement sur leurs rôles et responsabilités.

En outre, toujours dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance, le PO prévoit un renforcement de la politique d'accréditation des écoles privées car plus de 70 % des écoles non-publiques ne sont pas accréditées, ce qui constitue ainsi un facteur d'affaiblissement institutionnel ayant des répercussions négatives sur la performance et la qualité du système.

Les besoins financiers du PO sont estimés à 4,3 milliards de dollars américains sur cinq ans et il devrait permettre au Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle de disposer d'un cadre d'orientation renforçant son leadership sur le secteur éducatif tout en lui permettant d'en assurer une gestion plus efficace.

3) Le Programme de Scolarisation Universelle Gratuite et Obligatoire (2011-2016)

Le Programme de Scolarisation Universelle Gratuite et Obligatoire (PSUGO- 2011-2016) est présenté comme le programme phare de l'Administration de Joseph Martelly, lancé en 2011 pour honorer sa promesse de campagne de mettre en place une éducation primaire pour tous. Ce programme est financé par le Trésor Public et d'autres fonds de contrepartie collectés à partir des taxes prélevées sur les appels téléphoniques et sur les transferts d'argent vers Haïti. Plus spécifiquement il est supposé constituer un volet du Plan Opérationnel quinquennal que nous venons de traiter un peu plus haut.

Ce Programme est porté par la vision d'une école haïtienne inclusive, unique, juste et équitable. Son objectif général est de permettre à tous les enfants haïtiens d'avoir accès gratuitement à l'Éducation Fondamentale au niveau des deux premiers cycles, c'est-à-dire l'enseignement primaire. Le PSUGO caresse l'ambition de parvenir à scolariser sur cinq ans 1 500 000 enfants de 6 à 12 ans à travers une triple stratégie :

- la prise en charge par l'État des dépenses éducatives dans les écoles fondamentales publiques,
- la subvention aux écoles non-publiques,
- la création et la construction d'écoles publiques.

Les bénéficiaires du programme sont repartis en cinq groupes :

- Groupe A : regroupe les enfants de 6 à 12 ans répartis dans huit départements (Nord, Nord-Est, Nord-Ouest, Centre, Nippes, Sud, Sud 'Est, Grand 'Anse) qui vont se rendre pour la première fois à l'école ;
- Groupe B : regroupe des enfants de 1^{ère} année AF dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite qui pourront bénéficier d'une subvention dans les écoles non-publiques ;
- Groupe C : regroupe les élèves fréquentant des écoles de 1^{ère} et 2^{ème} cycles où les contributions scolaires vont être supprimées ;
- Groupe D : regroupe des écoles non publiques recevant des enfants des quartiers défavorisés de la 1^{ère} à la 6^{ème} année fondamentale qui recevront une subvention pour l'écolage d'environ 4000 gourdes ;
- Groupe E et F : regroupe des enfants de différents départements, appuyés par les parlementaires et subventionnés par l'Etat.

Cependant, il ne s'agirait pas seulement de rendre gratuite et obligatoire l'éducation fondamentale mais aussi d'améliorer et de garantir la qualité de l'enseignement offert aux enfants. Aussi, mis à part l'appui à la scolarité qui représente la plaque tournante du PSUGO, ce dernier prévoit également d'autres axes d'actions tels que le recrutement et la formation des maîtres, l'élaboration de contenus d'enseignement, la formation de conseillers pédagogiques et la mise en place de mécanismes de contrôle de la qualité et de gestion dans les écoles.

Supposé être renforcé par les programmes sociaux tels que *Ti manman cheri*, les opérations de distribution de manuels et de kit scolaires et les programmes d'alimentation scolaire du PNCS, le PSUGO espère augmenter le taux de scolarisation et de fréquentation scolaires mais aussi diminuer considérablement le taux de déperdition.

ETAT DES LIEUX DE L'ECOLE PRIMAIRE EN HAITI : LA PERPETUATION D'UNE STRUCTURE SOURCE D'INEGALITÉS SOCIALES

Aujourd'hui, les cinq ans de règne de l'Administration de Michel Martelly viennent de prendre fin. Où en est l'école primaire pour tous après cinq d'application de ces différentes politiques publiques ? Ont-elles atteint leurs objectifs ? Le passage du discours politique à la réalité a-t-il eu lieu ? On ne dispose pas encore du bilan définitif de ces différents programmes ou de données statistiques scolaires à jour reflétant les impacts que ces derniers ont pu avoir sur le système éducatif en général. Cependant, il est possible de tirer certaines conclusions et émettre certaines analyses à partir de leurs bilans de mi-parcours, des comptes-rendus de leur déroulement, des témoignages des différents acteurs qui y ont été impliqués et des parents d'élèves racontant leur combat quotidien pour envoyer leurs enfants à l'école.

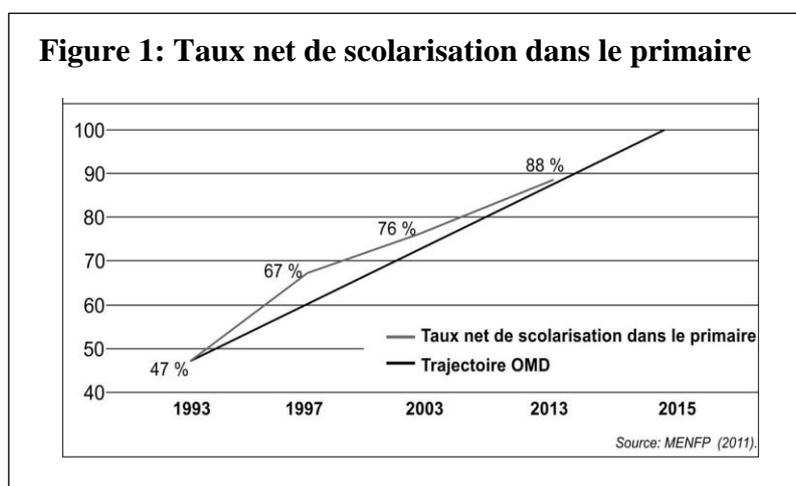
De fait, déjà en 2013, le Rapport OMD du PNUD tirait la sonnette d'alarme et prédisait que la cible visant à offrir à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires ne sera probablement pas atteinte d'ici 2015 en Haïti. En effet, il pointait du doigt

les faiblesses de ces trois différents plans, à savoir le manque de cohérence et d'articulation entre les différents programmes, le problème d'identification des instances responsables de la mise en œuvre des programmes éducatifs, la faible exécution du PO, l'absence de priorisation territoriale dans le PO aboutissant au non ciblage des zones les plus défavorisées, la non prise en compte des groupes les plus vulnérables dans le PO (enfants des rues, enfants en domesticité, orphelins) et le manque de lisibilité du PSUGO quant à son articulation avec le PO et quant à son plan de mise en œuvre qui constituaient autant de «goulots d'étranglement» qui limitent ou ralentissent la mise en œuvre de ces programmes, les empêchant ainsi de parvenir à leurs objectifs.

Aussi, le plan de développement global du secteur a dû subir des ajustements en cours de route à l'image du PO qui a enfanté un Programme d'Interventions Prioritaires en Education (PIPE) pour la période de 2013-2016 accordant la priorité à l'universalisation de l'enseignement de base et au renforcement des capacités de pilotage et de mise en œuvre du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle dans un souci de maximiser l'atteinte des objectifs fixés dans le PO. Ce signal laissait présager que ces politiques n'arrivaient pas à réformer le système et dans une certaine mesure et qu'ils continuaient à perpétuer les contradictions de la structure scolaire primaire.

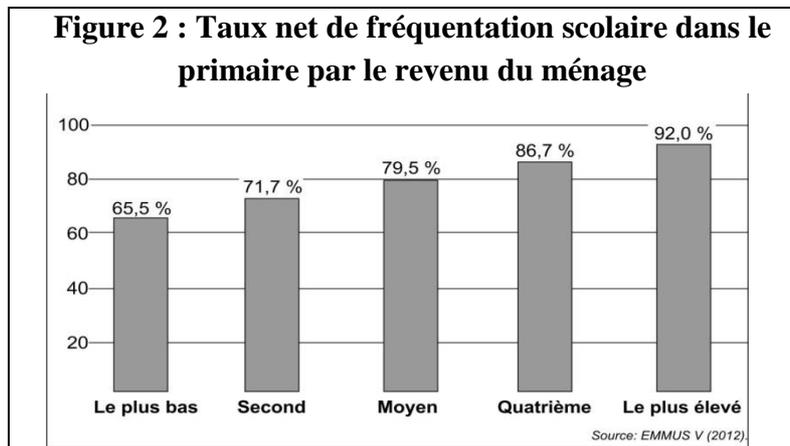
1) Un accès toujours inégal à l'éducation primaire

Ces dernières années, les statistiques scolaires montrent que le taux net de scolarisation (TNF) au niveau primaire est en nette progression par rapport aux années précédentes, ce qui montre, du moins en terme quantitatif, une amélioration au niveau du nombre d'enfants intégrant le système scolaire à ce niveau. En effet, selon les données du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle datant de 2011, de 47% en 1993, le taux net de scolarisation est ainsi passé à 88% en 2011. Le taux net de fréquentation scolaire (TNS) à l'échelle primaire suit une évolution similaire : de 54.3 % en 2000, il est passé à 77,2 % en 2012.



Cependant, s'il est vrai que ces chiffres présument un aller mieux sur le plan global, il ne faut pas se leurrer car ces mêmes chiffres témoignent des inégalités d'accès à l'éducation qui

prévalent dans notre système éducatif. En effet, le progrès noté précédemment est inégalement réparti et n'est pas le même dépendamment de la couche sociale où on se situe. Tel que l'illustre le graphique suivant, dans les ménages du quintile le plus bas, le TNS au niveau primaire est de 66% alors qu'il est de 92% dans les ménages classés dans le quintile le plus élevé.



En outre, cette disparité est également spatiale, car le TNS est plus élevé en milieu urbain (86%) qu'en milieu rural (72.8%). Par ailleurs, si les chiffres précédents témoignent qu'Haïti a fait des progrès en termes de taux de scolarisation au niveau primaire, les chiffres sur le taux d'achèvement du cycle primaire, quant à eux, prouvent que le pays a fait plusieurs bonds en arrière. En effet, le taux d'achèvement du cycle primaire constitue un indicateur important pour mesurer l'avancée vers l'universalisation de l'enseignement primaire, car il permet de mettre l'emphase non seulement sur l'inscription à l'école mais également sur le fait de compléter le cycle. Si ce taux d'achèvement était de 68% en 2001, il a diminué de 1.8% et est passé à 66.2% en 2012, dévoilant ainsi que les avancées repérées antérieurement demeurent assez superficielles dans un système éducatif fragile.

Telles sont les statistiques scolaires marquant le début de règne de Martelly et qui auraient dû être impactées positivement par la politique éducative de ce dernier. Le PSUGO, supposé être le symbole de la volonté politique du Gouvernement d'œuvrer à l'universalisation de l'école primaire, cristallisait l'espoir et les illusions des couches les plus démunies d'une population qui y voyait enfin l'opportunité d'envoyer leurs enfants à l'école malgré leurs manques de moyens. Mais très peu de temps après son lancement, ce programme sera entaché par d'innombrables scandales envoyant ainsi un mauvais signal : irrégularités, fraudes massives, détournements de fonds, gaspillage de deniers publics, retard dans les paiements et insatisfaction des directeurs d'écoles par rapport aux montants d'allocations reçus.

Il faut dire que ce programme portait en lui les germes de sa propre destruction/ fragilisation. En effet, destiné à l'origine à 1500 000 enfants le programme de scolarisation primaire gratuite laisse de côté beaucoup d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire. En effet en

2015, la population de -14 ans était estimée à 36,1 % soit à peu près 3 699 106 enfants. On ne dispose pas de données nous permettant de déterminer avec précision les chiffres correspondant à la tranche d'âge réglementaire pour l'école primaire (soit 6 à 12 ans), mais on peut aisément imaginer que si l'on y ajoute le taux de suragés dans le système primaire (le taux brut de fréquentation scolaire au niveau primaire était estimé à 165% en 2012), cela dépasse allègrement le taux d'enfants qui sera pris en charge par ce programme. Ainsi déjà dans le processus de sélection des enfants, il y a une inégalité car ce sont tous les enfants qui ont droit à une éducation primaire gratuite et non pas une fraction. Dans ce cas précis, le Gouvernement a prétendu exercer une sorte de « discrimination positive » en voulant faire bénéficier de ce programme les couches les plus nécessiteuses. Or, des règles de désignation d'élèves n'ont pas été préalablement établies. Le choix des enfants se fait sur une base discrétionnaire : les proches du pouvoir et les parlementaires désignent des enfants à leur guise et les responsables d'écoles inscrivent certains ou tous leurs élèves au programme sans aucun contrôle. Aussi ce ne sont pas les organismes responsables du programme qui partent à la quête ou à la rencontre de ces enfants. Les bases étaient donc jetées pour la corruption : à l'arrivée, les résultats seront des écoles fantômes (on estime avoir découvert environ 300 établissements qui n'existent pas mais qui font partie du programme), près de la moitié des écoles qui déclarent et qui encaissent de l'argent pour des effectifs nettement supérieurs à ce qu'elles ont en réalité, des détournements de fonds de la part des directeurs d'écoles et de certains responsables du programme dans certaines zones. Le PSUGO a péché par son manque de structuration, c'est un programme implémenté un peu à la va-vite par l'Administration de Martelly pour honorer la promesse de campagne de ce dernier, ce qui explique, par ailleurs, qu'il ne soit pas référencé dans un plan de mise en œuvre détaillé.

Aussi, aujourd'hui personne n'est en mesure de donner les chiffres exacts relatifs au nombre d'enfants que le PSUGO aurait permis de subventionner. Les derniers chiffres officiels de décembre 2014 rapportaient que 1 499 173 enfants étaient bénéficiaires du programme. Or les multiples irrégularités observées dans la réalité et les investigations conduites par diverses organisations contredisent ces chiffres, ce qui laisse planer beaucoup de doutes sur le nombre d'enfants réellement atteints par le programme. Les conclusions d'une enquête menée par l'Union des Parents d'Elèves Progressistes Haïtiens (UPEPH) indiquaient que seulement 863 467 élèves ont été subventionnés par ce programme. D'aucuns affirment qu'il y a une politique d'exagération des chiffres servant à des fins de propagande politique. A titre d'exemple, en 2012, alors que le Ministère de l'Education Nationale faisait état de 837 489 enfants touchés par le PSUGO, l'organisation *Ayiti Kale Je (AKJ)* dévoilait que dans un document officiel transmis au Fonds Monétaire International (FMI) en août 2012, le Gouvernement rapportait que seulement 165 000 bénéficiaires.

Le Programme d'Education Pour Tous, quant à lui, semble beaucoup plus structuré et se donne des objectifs moins ambitieux. De fait, il fait état de chiffres beaucoup plus modestes et, donc, plus crédibles. Pour la période de 2011-2015, 108082 enfants provenant des milieux défavorisés sont inscrits dans son programme de dispense des frais de scolarité dans les écoles non publiques primaires des zones défavorisées. La majorité des écoles bénéficiaires de ce programme de subvention (soit 61, 6%) se retrouvent en milieu rural.

Mais les impacts des deux programmes précités sont encore insuffisants pour couvrir toute la demande scolaire, notamment l'offre scolaire émanant des couches les plus pauvres si on considère que le ratio de la population vivant dans l'extrême pauvreté et la pauvreté modérée est respectivement de 24, 7% et de 58, 6%. Une meilleure alternative aurait été d'insister beaucoup plus sur la construction d'écoles publiques pour augmenter l'offre publique au niveau primaire dans le secteur éducatif. L'effectif scolaire du secteur public dans le secteur éducatif n'était estimé qu'à 20% et l'objectif de l'Administration de Martelly était de le faire passer à 40% pour 2015, ce qui, même si ce dernier parvenait à son but, restait amplement insuffisant. En 2011, le nombre d'écoles publiques primaires se chiffrait à 1787, un chiffre qui aurait dû donc être doublé d'ici 2015 pour atteindre cet objectif. On prévoyait pourtant sur l'ensemble du quinquennat la construction de seulement 800 écoles publiques. Or, en 2013, le gouvernement estimait que l'effectif scolaire public n'était désormais passé qu'à 22% dans le cadre des différents programmes en cours. En Juillet 2014, le Ministre de l'éducation Nationale indiquait que 329 écoles publiques primaires avaient été créées dans le cadre du PSUGO. Ces chiffres sont bien sûr contestés et remis en cause par diverses organisations. Dans le cadre de l'EPT seulement 10 écoles sont construites et en cours de construction durant la période 2011-2015. Et même si ces chiffres s'avéraient vrais, tout laisse porte à croire que l'objectif final du gouvernement n'a pas été atteint. D'autant plus qu'il semblerait que le PSUGO au lieu d'augmenter l'accès à l'éducation primaire contribue à l'effondrement du système car de nombreux témoignages rapportent que beaucoup d'écoles ayant intégré ce programme ont dû fermer leurs portes faute de moyens pour payer les professeurs à cause du montant dérisoire de la subvention accordées aux élèves et des retards considérables dans le paiement de ladite subvention à ces écoles.

Aux dires de l'ancien Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, le taux net de scolarisation au niveau primaire est passé de 88% à 90%. Mais quid des 10% d'enfants restant en dehors du système scolaire et qui ne vont pas à l'école ? Quid des parents, notamment des couches pauvres, qui ne sont pas touchés par les actions du gouvernement ?

Cet état de fait exprime parfaitement les inégalités des chances qui demeurent encore quant à l'accès à l'éducation primaire. En somme l'éducation reste encore une « ressource sociale dont la provision est sujette aux flux et au reflux de l'initiative privée et dont l'acquisition dépend largement du pouvoir d'achat de ceux et celles qui veulent en bénéficier » (Gérald Fallon & André Élias Mazawi, 2014).

Cette inégalité des chances ne renvoie pas seulement aux difficultés d'accès à l'éducation primaire mais également à l'aspect qualitatif de notre système éducatif.

2) Le maintien d'un système éducatif à deux vitesses

Les différentes politiques éducatives mises en place par l'Administration de Martelly en lieu et place de réformer en profondeur le système éducatif en vue d'en faire un système où préside l'égalité de chances, quelles que soient l'origine sociale et l'appartenance

géographique des enfants, continuent de perpétuer une « école à deux vitesses ».

L'expression « école à deux vitesses » fait référence à l'existence de deux systèmes scolaires parallèles. Pour reprendre les mots de Ridord (2009) :

Le premier, presque exclusivement réservé à l'élite, serait en réalité le système traditionnel sur lequel le gouvernement haïtien aurait peu ou pas de prise - ostensiblement par démission plutôt que par impossibilité - quant à son fonctionnement, sa structure et les contenus éducatifs véhiculés. Le second, sous l'influence directe du gouvernement, et le seul à tomber sous le coup de la réforme, s'adresserait aux couches défavorisées des masses urbaines et rurales.

L'existence de ce double système scolaire est le reflet d'une dure réalité qui est la nôtre depuis notre indépendance : l'école haïtienne est une école qui perpétue les inégalités sociales et sa fonction principale est de contribuer de préférence à la préservation du *statu quo* sociétal. En effet, à la conception du système éducatif sous les premiers gouvernements haïtiens, les rares écoles publiques qu'il y avait étaient réservées de préférence aux classes possédantes et non aux classes populaires. La situation va changer avec le Concordat de 1860 conclu entre l'Etat Haïtien et l'Eglise Catholique qui encouragera les écoles congréganistes à venir en Haïti pour former les élites haïtiennes. Ainsi les enfants de la classe dirigeante abandonneront les écoles publiques aux enfants des masses pour intégrer les premières écoles catholiques congréganistes qui offraient une formation d'excellence à la jeunesse haïtienne ». (Joint 2008). Près d'un siècle plus tard, ces mêmes enfants des élites délaisseront les écoles catholiques congréganistes parce que de plus en plus fréquentées par les enfants des classes populaires au profit des écoles internationales. Aussi, l'école haïtienne est l'expression de la séparation des classes sociales, elle est « celle des inégalités criantes et de la reproduction des cloisonnements sociaux [et] les enfants, en fonction de leur origine socioéconomique, fréquentent les écoles qui correspondent à leur provenance.» (Délima 2011).

En somme, les parents d'élèves choisissent l'établissement que fréquenteront leurs enfants en fonction de leur milieu social et de leurs moyens économiques. Les enfants des familles aisées fréquentent les grandes écoles de grande renommée qui dispensent une éducation de qualité, ceux de la classe moyenne essaient tant bien que mal d'emboîter le pas aux premières tandis que ceux des classes les plus défavorisées quand elles ne peuvent trouver une place dans une école publique sont obligés de se rabattre sur une « école-borlette ».

En effet, en dehors des écoles publiques dont la qualité laisse souvent à désirer et qui sont fréquentées en majorité par les enfants des quartiers populaires, des villes de province et des campagnes, on distingue 4 catégories d'écoles privées selon les structures d'encadrement et la qualité de l'enseignement d'après Auguste Joint (2008):

- La première catégorie est occupée par les « écoles-borlette » qui se trouvent au bas de la hiérarchie. Elles sont de mauvaise qualité à cause de leur mauvais fonctionnement. Elles sont fréquentées par des enfants dont les parents n'ont pas assez de moyens pour payer les frais de scolarité d'une école de meilleure qualité. Les professeurs gagnent

- une misère, soit 20 à 40 gourdes l'heure, correspondant à moins d'un dollar américain.
- La seconde catégorie est occupée par des écoles se trouvant à mi-chemin entre « l'école borlette » et l'école congréganiste. Leur niveau est moyen, mais les enfants qui payent régulièrement leur frais de scolarité ont un suivi pédagogique et des contrôles réguliers. Les professeurs sont plus ou moins compétents. Elles sont fréquentées par les enfants des couches défavorisées qui arrivent à faire l'ultime sacrifice de leur assurer une éducation de plus ou moins bonne qualité pour que ces derniers puissent avoir un futur plus brillant que le leur.
 - Venant en troisième place dans l'ordre ascendant, on retrouve les écoles congréganistes. Ces dernières ont normalement une équipe d'enseignants bien formés, des structures pédagogiques et des matériels didactiques plus ou moins adéquats et un suivi pédagogique régulier. Elles sont de plus en plus fréquentées par des enfants de la classe populaire dont les parents ont un revenu régulier.
 - Tout au sommet de la hiérarchie, on retrouve les écoles internationales, concentrées à Port-au-Prince. Elles sont fréquentées par l'oligarchie haïtienne et les enfants des fonctionnaires internationaux qui évitent de côtoyer les enfants des classes populaires qui grossissent de plus en plus les rangs des écoles congréganistes. Généralement, elles sont dirigées par des étrangers et engagent des professeurs très qualifiés. Elles appliquent des programmes en vigueur en France, au Canada ou aux Etats-Unis.

C'est de cette manière que se dessine notre carte scolaire, reflet d'une école haïtienne inégalitaire dans sa capacité d'accueil et de prestation d'une éducation de qualité (Gérald Fallon & André Élias Mazawi, 2014). Et c'est cette brèche que comporte notre système scolaire que les politiques éducatives mises en place sous le régime de Martelly n'ont pas su ou voulu colmater car l'EPT et encore plus le PSUGO ont priorisé l'accès à la scolarité primaire au détriment de la qualité.

S'il est vrai qu'elles sont dirigées vers les classes défavorisées, elles maintiennent le *statu quo*. En premier lieu, les subventions ou dispenses de scolarité accordées dans ce système ne concernent que les écoles publiques et les écoles privées se trouvant dans les milieux défavorisés. D'ailleurs le montant accordé à chaque élève, soit 90 ou 100 dollars américains, inscrit dans les écoles privées sélectionnées dans le cadre de ce programme est ridiculement dérisoire et ne saurait payer une année scolaire dans la plupart des écoles congréganistes, sauf dans le cas où cette dernière comporterait une section publique qui n'est pas de même qualité que la section privée, et encore moins dans les écoles de prestige fréquentées par l'élite. En ce sens, les enfants des couches sociales défavorisées restent confinées dans les écoles qui correspondent à leur classe sociale et de cette façon la séparation des couches sociales par l'intermédiaire de l'école continue. Or, ces programmes auraient dû permettre à ces couches sociales d'accéder à une éducation de qualité afin de réduire les disparités.

Pour accéder à cette école de qualité le gouvernement aurait dû, à travers ces programmes, renforcer les écoles publiques et encadrer les écoles existantes. Ne nous voilons pas la face : il est un fait établi que l'Etat ne détient aucun contrôle sur le secteur éducatif. En 2011, on

estimait que 70% des écoles fonctionnant dans le secteur privé n'étaient pas accréditées et que 85% des enseignants n'étaient pas qualifiés pour l'enseignement primaire. Les taux élevés de déperdition scolaire et le taux de réussite scolaire très faible témoignent de l'inefficacité et de la qualité médiocre du système éducatif primaire. La majorité des écoles privées fonctionnent dans des infrastructures inadéquates et avec des matériels didactiques et pédagogiques inadaptés. Les actions entreprises dans le cadre de l'EPT et du PSUGO, en ce sens, sont respectivement insuffisantes et inexistantes.

En effet, le PSUGO ayant mis l'accent sur l'accès à la scolarisation au détriment de la qualité, beaucoup « d'écoles-borlette » ont pu intégrer le programme, notamment des « écoles-borlette » formées à la va-vite avec des enseignants sous-qualifiés dans ce but. Ceci ayant provoqué un scandale lors de l'audit du programme vers la fin de 2013, le Gouvernement a prétendu que le PSUGO opérait un « virage-qualité » en promettant dorénavant une sélection des écoles axée sur des exigences d'ordre qualitatif. Mais on reste sceptique en attendant la confirmation ce « virage qualité » car pour le moment, les séances de formation au profit des enseignants des écoles du PSUGO consistent en seulement 5 jours de formation pour renforcer leurs capacités d'intervention dans les salles de classe. Dans le cadre de l'EPT, il est prévu, d'une part, une amélioration des méthodes pédagogiques grâce à un programme de formation accéléré des maîtres (venant en priorité des zones ayant un accès minimal aux services éducatifs) et à la formation pédagogique et administrative d'enseignants issus de communautés. Ainsi, 2669 enseignants ont pu être formés tandis que 61 écoles communautaires ont pu participer au programme de renforcement des responsables des écoles publiques à gestion communautaire. Cependant, personne ne peut affirmer si ces 2669 enseignants ont intégré le système éducatif. La raison en est simple : la première cohorte d'enseignants formés durant 3 ans dans le cadre de l'EPT-phase 1 en 2008 n'était toujours pas intégrée au système vers la fin de 2013 alors que cette intégration aurait dû se faire de façon automatique. Ces derniers auraient dû remplacer les professeurs restés dans les salles de classe pendant que ces derniers entraient en formation à leur tour. Au même moment on posait le problème de qualité de l'éducation primaire, notamment dans le cadre du PSUGO. Alors que le Gouvernement déclarait avoir recruté près de 5000 enseignants, ceux qui avaient été formés restaient sur le banc de touche. De quelle amélioration de la qualité parle-t-on quand ces professeurs ne peuvent intégrer nos écoles publiques ? De quelle refondation du système parlons-nous quand les étudiants ayant achevé leur cycle de formation à l'Ecole Normale Supérieure manifestent dans les rues pour obtenir leur nomination dans le système ? D'autre part, comment peut-on s'attendre à une formation de qualité dans les écoles quand les versements de la subvention des élèves aux écoles sont faits en retard dans le cadre du PSUGO et de l'EPT ? Si les écoles ne peuvent payer leurs professeurs, comment seront-ils motivés et dédiés dans leur travail quand on sait que la motivation des enseignants à travers leur valorisation est indispensable dans la mise en place d'une éducation de qualité ? En outre, une réforme des curricula devrait avoir lieu mais elle n'est pas encore effective. D'un autre côté, aucune information n'a filtré sur l'accréditation des écoles privées ainsi que sur l'effectivité des contrôles de qualité mais on peut aisément imaginer que l'Etat n'arrive pas encore à avoir le contrôle du système éducatif.

En somme, l'Administration de Martelly n'est pas parvenue à créer une école primaire qui ne soit pas activement impliquée dans la reproduction des inégalités sociales. Une meilleure option aurait peut être constitué d'abord au renforcement des écoles publiques tout en augmentant leur capacité d'accueil afin qu'elles puissent rivaliser avec les écoles « élitistes » et par la suite en construire progressivement d'autres d'aussi performants et parvenir ainsi à un système où le secteur public occupe une place de choix.

3) Disparité spatiale

La carte scolaire haïtienne n'est pas seulement caractérisée par la hiérarchisation du point de vue cognitif et matériel entre école publique et école privée, école privée élitiste et école privée populaire, cette hiérarchisation s'opère également entre milieu rural et milieu urbain (Fritz Dorvilier, 2012). Les inégalités charriées par cette dernière dichotomie sont d'ordre quantitatif et qualitatif. En effet, les zones rurales disposent de peu d'écoles primaires, ce qui est un paradoxe car environ 50% de la population y vive. De fait en 2010, on dénombrait 23 sur les 570 sections communales qui ne disposent d'aucune école alors que 143 sections communales sont dépourvues d'établissements publics. De plus, ordinairement, la qualité de l'enseignement de ces écoles, à cause de l'insuffisance d'enseignants qualifiés dans ces dernières, est relativement faible. Les professeurs qualifiés préféreraient enseigner en milieu urbain pour profiter des multiples avantages qu'offre la ville. Cette disparité spatiale existant au sein de notre système scolaire pousse les parents provenant de ces zones à recourir à des stratégies sociales de « placement scolaire » afin que leurs enfants quittent leur milieu d'origine pour se rendre en milieu urbain où ils pourront accéder à une scolarisation minimale (Dorvilier, 2012). Et parce que l'offre est insuffisante et de faible qualité dans les zones rurales, cette situation est à l'origine de déplacements migratoires, particulièrement vers les grandes villes, principalement Port-au-Prince et sa région métropolitaine.

Cette répartition inégale des établissements sur le territoire national pénalise doublement les habitants des zones rurales qui n'ont pas les moyens de financer l'éducation de leurs enfants : la migration de ces derniers vers d'autres régions pour scolariser leurs enfants à cause du manque de place dans les établissements publics occasionne un important coût direct (frais de scolarité) d'une part, et , d'autre part, un coût indirect (frais de transport, logement dans la région d'accueil) et un manque à gagner (coût d'opportunité lié au travail des enfants dans les champs) (Dorvilier, 2012).

De plus, un enfant provenant d'un milieu rural est désavantagé par rapport à un enfant de la ville dans son rythme d'apprentissage au niveau de l'enseignement primaire. En effet, les enfants des zones rurales n'ont pas la chance de recevoir le premier niveau de l'enseignement préscolaire, considéré comme nécessaire à l'éveil cognitif, car le milieu rural ne dispose pas d'établissements qui le dispensent ou les rares écoles qui dispensent cette formation le font généralement très mal. Ainsi, ces enfants abordent déjà l'enseignement primaire avec un handicap. Les inégalités d'accès sont donc présentes bien avant l'entrée au niveau de l'école primaire.

Telle est la réalité qui doit être prise en compte dans l'application des politiques éducatives. Les zones où l'accès aux services éducatifs est minimal doivent bénéficier d'une considération tout à fait spéciale de la part des décideurs publics. En ce sens, l'EPT a montré l'exemple en intégrant 61 % d'écoles rurales dans son programme de dispense de scolarité et en mettant en place un programme de formation destiné majoritairement aux enseignants venant de ces zones et de renforcement des communautés. On espérait à travers ce renforcement la création de 80 écoles à gestion communautaire et la création et la réhabilitation de 160 salles de classe mais seulement 10 écoles ont été construites. Ce qui, on n'a pas besoin de le répéter, est insuffisant. Du côté du PSUGO, on n'est pas sûr que la disparité spatiale soit bien ciblée et on serait incapable d'affirmer le nombre total d'écoles construites dans les milieux ruraux mais vu le nombre global d'établissements publics que le Gouvernement a dit avoir créé dans le cadre du PSUGO, on peut déduire qu'il reste encore du travail à faire à ce niveau.

4) Les parents d'élèves : entre illusions et déceptions

Le constat de la détérioration progressive générale du système éducatif depuis de nombreuses années est partagé à l'unanimité par les parents d'élèves. Ils sont nombreux à déclarer que la qualité du système scolaire n'est plus ce qu'elle était de leur époque : avec la démission de l'Etat Haïtien dans le secteur éducatif, n'importe qui pouvait créer une école, la plupart des professeurs n'étaient pas formés tant au niveau des écoles privées que publiques, il n'y avait plus de conseillers pédagogiques pour encadrer les professeurs, ces derniers n'étaient plus « recyclés ». Face à ce constat d'un système en crise, le parent Haïtien est caractérisé par ce désir de vouloir offrir la meilleure éducation possible à ses enfants afin que ces derniers puissent pouvoir prétendre à un futur plus prospère que ce qu'il a pu avoir lui. Mais point n'est besoin de souligner que rares sont les parents qui peuvent réaliser ce souhait sans inconvénients majeurs. Ce sont les contraintes financières et/ou géographiques qui vont déterminer l'accomplissement de ce souhait. Aussi, les attentes des parents envers d'éventuelles politiques éducatives de l'Etat Haïtien et leurs perceptions de ces dernières sont différentes selon les couches sociales et les zones géographiques considérées.

En ce sens, les parents, dépendamment de leur strate sociale, n'attendent pas les mêmes choses et ne perçoivent pas de la même manière les programmes éducatifs mis en place sous le régime de Martelly. Les parents issus de la classe bourgeoise ou de la classe moyenne n'attendent rien de particulier de l'Etat dans le secteur éducatif car ils ont les moyens financiers nécessaires pour payer une école de grande renommée qui dispense une éducation de qualité à leurs enfants. Ils ne sentent pas vraiment concernés par des programmes qui ne leur sont nullement adressés. Et ne se sentant pas réellement concernés, le regard qu'ils portent sur ce programme reste à la surface des choses et ne va pas au-delà. Aussi pour eux, les programmes mis en place par le gouvernement sont à encourager car ils donnent aux parents qui n'en n'avaient pas les moyens financiers la possibilité d'envoyer leurs enfants à

l'école. Ils ne vont pas jusqu'à questionner le type d'école que ceux-ci concourent à perpétuer ou à mettre sur pied.

Contrairement à cette première catégorie de parents, les attentes de ceux issus des classes défavorisées envers les politiques étatiques sont diverses. En effet, une importante frange de cette seconde catégorie constitue la clientèle des écoles publiques et des écoles de faible qualité parce qu'ils n'ont pas les moyens de faire autrement, une autre fraction consent des sacrifices énormes pour payer une école de plus ou moins bonne qualité à leurs enfants tandis que la dernière partie, fautes de moyens, ne scolarisent tout simplement pas leurs enfants. Le rêve de ces parents est de pouvoir envoyer leurs enfants à une école de qualité mais à un moindre coût. Aussi, ceux dont les enfants sont dans des écoles privées réclament la diminution des coûts scolaires, des professeurs qualifiés pour enseigner à leurs enfants ou encore l'augmentation des écoles publiques tandis que ceux dont les enfants fréquentent les écoles publiques sollicitent le renforcement de ces écoles publiques. Quant à ceux qui n'ont pas les moyens financiers pour envoyer leurs enfants à l'école, ils exigent la gratuité de l'éducation. D'autre part, il faut préciser que les parents du milieu rural portent une attention toute particulière à la construction d'écoles publiques et privées dans les localités où ils habitent afin que leurs enfants ne soient plus contraints de parcourir des dizaines de kilomètres ou qu'ils ne soient plus obligés de les envoyer leurs en ville afin qu'ils puissent avoir accès à une scolarisation minimale, laquelle situation représente pour eux un important investissement financier alors que les masses paysannes sont de plus en plus appauvries. Telles constituaient donc les illusions de ces parents à l'annonce des politiques éducatives de Martelly.

Face à de telles attentes, les sentiments de ces parents envers les programmes PSUGO et EPT sont assez mitigés : en premier lieu, la majorité d'entre eux pensent que ces programmes ont une finalité qui est louable mais que leur mise en œuvre est mauvaise. Ainsi, si d'un côté, les parents bénéficiaires sont reconnaissants parce qu'on leur enlève le poids financier de l'éducation de leurs enfants sur leurs épaules, de l'autre, ils sont très conscients qu'à cause des faiblesses internes de ces programmes leurs enfants ne bénéficient pas nécessairement d'une éducation de bonne qualité. Ils pensent notamment que les retards considérables dans le versement des subventions des élèves aux écoles aboutissant au non-paiement à temps des professeurs sont de nature à démotiver ces derniers et ont des répercussions sur leur manière d'enseigner, donc sur la qualité de l'éducation que reçoivent leurs enfants. Aussi, plaident-ils pour une meilleure mise en œuvre de ces programmes.

D'autre part, ces programmes n'éliminent pas nécessairement les obstacles auxquels ils sont confrontés pour envoyer leurs enfants à l'école. Ainsi, la mère d'un élève faisant partie du PSUGO racontait que même si l'Etat payait les frais de scolarité de son fils, elle n'avait même pas les moyens de lui acheter l'uniforme et les chaussures pour l'envoyer effectivement à l'école. D'autres n'avaient pas les moyens d'acheter les fournitures scolaires nécessaires à leurs enfants ou de leur donner un repas à emporter à l'école ou l'argent nécessaire pour qu'ils s'achètent quelque chose à manger, provoquant ainsi une présence assez faible des enfants à l'école. En effet, si le PSUGO se dit adossé aux opérations de distribution de manuels et de

kit scolaires et les programmes d'alimentation scolaire du PNCS dans le but d'augmenter le taux de scolarisation et de fréquentation scolaire et de diminuer substantiellement le taux de déperdition scolaire, ce ne sont que certaines écoles du programme qui en bénéficient réellement selon les directeurs d'école. Dans le cadre de la composante « Appui à la scolarisation » de l'EPT, seulement 93229 élèves bénéficient des programmes de cantines scolaires et de santé, un nombre qui, même s'il dépasse les attentes initialement prévues, est dérisoire si on considère le nombre d'enfants à nourrir et à soigner.

En second lieu, beaucoup de parents qui ont caressé l'espoir que leurs enfants seraient touchés par ces programmes ont vu au final cet espoir déçu. Ainsi, cette partie considérable de parents n'ayant pas eu le privilège d'être bénéficiaires de ces programmes ou de trouver une place dans une école publique sont toujours confrontés aux mêmes difficultés pour envoyer leurs enfants à l'école : certains n'envoient pas leurs enfants à l'école par manque de moyens, certains les y envoient dans un premier temps mais sont obligés d'abandonner en cours de route parce qu'ils ne peuvent plus payer les frais de scolarités augmentant ainsi les cas d'abandon scolaire. Et pour ceux qui ont fait le sacrifice de les y envoyer, c'est un combat de tous les jours pour arriver à payer les frais de scolarité, les fournitures scolaires, les uniformes et les chaussures, les repas et les frais de transports des enfants. Le coût global gruge leurs maigres budgets et contribue à les enfoncer un peu plus dans la pauvreté. Il arrive même que certains aient recours à un premier prêt pour parvenir à répondre à toutes ces dépenses puis encore à un second prêt pour rembourser le premier et ainsi de suite, créant alors une spirale de pauvreté de laquelle ils ne peuvent sortir, sans compter les trésors de patience et de persuasion qu'ils doivent déployer auprès des directeurs des écoles pour les convaincre de leur donner un peu de temps pour réunir les frais de scolarité et de ne pas exclure l'enfant ou lui interdire de suivre les cours pour défaut de paiement des frais de scolarité. Face à cette situation, certains d'entre eux, selon leurs dires, vont jusqu'à retirer leurs enfants des écoles où ils étaient pour les inscrire dans des écoles participant au PSUGO ou à l'EPT dans l'espoir que leurs enfants seront également subventionnés par l'Etat dans le cadre desdits programmes.

En outre, les parents des zones rurales sont d'autant plus pénalisés que nombre d'entre eux ont vu leurs rêves se fracasser parce que la localité où ils habitent n'a pas eu l'opportunité de faire partie des rares d'entre elles qui ont pu bénéficier de la construction d'écoles publiques. Ils sont toujours obligés d'envoyer leurs enfants à l'école en ville avec toutes les conséquences financières que cela entraîne ou de les inscrire dans une école d'une localité voisine impliquant des kilomètres de marche à pied pour l'enfant. Ainsi les conséquences financières impliquées par la migration s'ajoutent aux difficultés que nous venons de décrire plus haut.

CONCLUSION

L'Etat des lieux du paysage éducatif au niveau primaire révèle que la cible d'une école primaire pour tous est loin d'être atteinte en Haïti. Les politiques éducatives menées sous l'Administration de Martelly ont peiné à panser les plaies béantes d'un système privatisé à outrance car elles ne se sont pas attaquées suffisamment aux structures de ce dernier. Ce constat fait ressortir la nécessité d'une véritable refondation du système en vue de parvenir à une école primaire inclusive et d'en finir avec son rôle de reproductrice des inégalités sociales. Comme disait l'autre : l'avenir de l'école primaire est celui de l'avenir de la société haïtienne entière. Aussi, elle doit commencer par renvoyer l'image d'une communauté haïtienne solidaire pour pouvoir former des citoyens investis de la mission de repenser le développement du pays. Mais pour ce faire, nous devons arriver à mettre en place une structure scolaire favorisant la socialisation et la promotion du bien-être de tous les citoyens haïtiens, transformant de cette manière les rapports sociaux entre les Haïtiens.

Le droit à l'éducation sera effectif en Haïti que si nous parvenions à relever ce défi que représente cette égalité des chances éducatives. Ce sera possible avec une réelle volonté politique de la part de l'Etat et de tous les partenaires sociaux dans l'application, conjointe, d'une réforme éducative innovatrice et révolutionnaire.

BIBLIOGRAPHIE

- BALL, Stephen Y YOUDELL, Deborah (2007) "La privatización discreta de la educación." en *Internacional de la Educación*. En <http://firgoa.usc.es>.
- Banque Mondiale (2011) *Haïti - Phase deux de projet d'éducation pour tous* en http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2010/11/23/000020953_20101123143455/Rendered/PDF/AB60110PID0Hai1de0projet0education.pdf
- Banque Mondiale (2016) *Haiti - Haiti - Education for All Project - Phase II : P124134 - Implementation Status Results Report : Sequence 08* en <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/2016/01/25776997/haiti-haiti-education-all-project-phase-ii-p124134-implementation-status-results-report-sequence-08>.
- BELFORT, Jocelyn (2015), "PSUGO : L'État s'engage à s'acquitter de ses dettes et à réformer en profondeur" en *Le Nouvelliste*. En <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/144730/PSUGO-lEtat-sengage-a-sacquitter-de-ses-dettes-et-a-reformer-en-profondeur>.
- CELESTIN, Guison (2013) « L'amateurisme de l'État en Haïti : Cas du PSUGO » en *Le Nouvelliste*. En <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/123165/Lamateurisme-de-lEtat-en-Haiti-Cas-de-PSUGO-Programme-de-scolarisation-universelle-gratuite-et-obligatoire>.
- CORREA, Natalia et GIOVINE, Renata (2010) "¿ De la Subsidiariedad a la Principalidad del Estado en la Reforma Educativo de este nuevo siglo ?" en *VI Jornadas de Sociología de la UNLP* (La Plata : Universidad Nacional de La Plata. Facultad de Humanidades y Ciencias de la Educación. Departamento de Sociología). En <http://www.aacademica.com/000-027/551.pdf>.
- CROISY, Sylvie, (2012) *Haïti : école- borlette et reforme, une union possible* (Paris : Université de Paris 8 Vincent Saint-Denis).
- DORVILIER, Fritz (2012) *La crise haïtienne du développement : Essai d'anthropologie dynamique* (Port-au-Prince : Éditions de l'Université d'Haïti).
- FALLON, Gérald et MAZAWI, André Élias (2014) *Accès, qualité et gouvernance dans l'éducation fondamentale en Haïti*, (Canada : Université de Colombie-Britannique) en https://www.academia.edu/12449274/Acc%C3%A8s_qualit%C3%A9_et_gouvernance_dans_l%C3%A9ducation_fondamentale_en_Ha%C3%Afti.
- FRANÇOIS, Pierre Enocque (2009) *Système éducatif et abandon en Haïti. Cas des enfants et des jeunes de la rue* (Paris : Université Nanterre Paris 10).
- FRANÇOIS, Pierre Enocque (2010) *Politiques éducatives et inégalités des chances scolaires en Haïti* (Port-au-Prince : Université D'Etat d' Haïti).
- GENTILI, Pablo (2010) "La educación en Haití, del abandono al caos " (Buenos Aires: CLACSO).

- Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (2001) *Enquête sur les conditions de vie en Haïti, Volume II* (Port-au-Prince).
- JEANTY, Gérard Junior (2013) "Les arriérés de salaires n'influencent-ils pas le PSUGO ?" en *Le Nouvelliste*. En <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/114181/Les-arrieres-de-salaires-ninfluent-ils-pas-le-PSUGO>.
- JOINT, Louis Auguste (2009). *Système éducatif et inégalités sociales en Haïti. Le cas des écoles catholiques* (Paris : L' Harmattan).
- LALIME, Thomas (2013 a) " PSUGO-Corruption : qui sont les vrais coupables ?" en *Le Nouvelliste*. En <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/117000/PSUGO-Corruption-qui-sont-les-vrais-coupables>.
- LALIME, Thomas (2013) « Pour un vrai PSUGO » en *Le Nouvelliste*. En <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/122286/Pour-un-vrai-PSUGO>.
- « Le Psugo, une menace à l'enseignement en Haïti ? (I), Un processus d'affaiblissement du système éducatif » en *Alterpresse*. En <http://www.alterpresse.org/spip.php?article16732#.VtSneOY2VgU>.
- « Le Psugo, une menace à l'enseignement en Haïti ? (II) » en *Alterpresse*. En <http://www.alterpresse.org/spip.php?article16756#.VtSoI-Y2VgU>.
- « Le Psugo, une menace à l'enseignement en Haïti ? (III) » en *Alterpresse*. En <http://www.alterpresse.org/spip.php?article16973#.VtSoNOY2VgU>.
- LOPEZ, María del Pilar (1958)." ¿Principalidad o subsidiariedad del Estado en la educación universitaria?" (Argentina: La Facultad de Ciencias de la Educación de Paraná y la polémica « LaicaLibre » en <http://www.saber.ula.ve/bitstream/123456789/21068/2/articulo1.pdf>.
- LOUIS, Illionor (2010) *La mercantilización de la enseñanza primaria en Haití como forma de reproducción de la desigualdad*. Documento de trabajo Flape. Foro de latinoamericano de políticas educativas (01/2010) en <http://foro-latino.org/>.
- Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (2007) *La Stratégie Nationale d'Action pour l'Éducation pour tous* (Port-au-Prince).
- Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (2011), *Plan Opérationnel 2010-2015, Vers la Refondation du Système Éducatif Haïtien*, (Port-au-Prince).
- Ministère de la Santé Publique et de la Population (2012), *Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services*, EMMUS-V (Port-au-Prince).
- PNUD (2014) *Rapport OMD 2013, Haïti : un nouveau regard* (Port-au-Prince).
- PRESSOIR, Eveline (2014) « Ki lekòl pou ki timoun ? » en *Haïti Perspectives*, vol. 2, N°4, Hiver 2014. En <http://www.haitiperspectives.com/pdf/2.4-ki-lekol.pdf>.

- SAINT-PRE, Patrick (2014) « PSUGO : les autorités, chiffres à l'appui lèvent le voile » en *Le Nouvelliste*. En <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/139641/PSUGO-les-autorites-chiffres-a-lappui-levent-le-voile>.
- SALMI, Jamil (1998) «Égalité des chances et qualité de l'enseignement privé : le paradoxe haïtien» in *Haïti, Les défis de la lutte contre la pauvreté*. Document de la banque Mondiale (Port-au-Prince).
- SENAT, Jean Daniel (2015) "PSUGO, pour éviter le fiasco" en *Le Nouvelliste*. En <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/143883/PSUGO-pour-eviter-le-fiasco>.
- SVERDLICK, Ingrid et CROSO, Camilla, (2010) *El derecho a la educación vulnerado. La privatización de la educación en Centroamérica* (Buenos Aires: Fundación Laboratorio de Políticas Públicas).
- TOMASEVSKY, K. (2004) « Indicateurs del Derecho a la Educación ». *Revista del Instituto Interamericano de Derechos Humanos (IIDH)*, vol 40, págs. 341 – 388.
- TONDREAU, Jean-Luc (2008) «Tendances récentes et situation actuelle de l'éducation et de la formation des adultes (EdFoA)» en Rapport national de la République, Editions UNESCO.
- UNESCO (1952), *Définition de l'Education de base* en <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001260/126040FB.pdf>.
- UNESCO (2000) « Éducation pour tous, l'exigence de qualité », Rapport mondial de suivi sur l'EPT. Éditions UNESCO.
- WOLFF, Laurence (2008) *L'éducation en Haïti. La voie du progrès* (Washington D.C : Partenariat pour la promotion de la Réforme de l'éducation dans les Amériques (PREÉAL)).